

CONTRAT DE CESSIION DE PARTS SOCIALES

ENTRE

Monsieur Arnaud DUBOSC DE PESQUIDOUX, né le 2 juillet 1968 à Moissac (82), de nationalité française, marié sous le régime de la communauté légale, demeurant 130 avenue de Versailles - 75016 Paris (ci-après « **Arnaud** »), propriétaire de 26 parts en pleine propriété, numérotées 1 à 26 et souscrites aux termes des statuts constitutifs en date du 10 septembre 2020

Madame Laurence THIEBAUT BARLATIER DE MAS, épouse Dubosc de Pesquidoux, née le 19 août 1968 à Paris 17^{ème}, de nationalité française, mariée sous le régime de la communauté légale, demeurant 130 avenue de Versailles - 75016 Paris (ci-après « **Laurence** »), propriétaire de 26 parts en pleine propriété, numérotées 27 à 52 et souscrites aux termes des statuts constitutifs en date du 10 septembre 2020

Madame Axelle BARBIE de PREAUDEAU, épouse Noiret, née le 11 octobre 1987 à Paris 15^{ème}, de nationalité française, mariée sous le régime de la communauté légale, demeurant 17 avenue Jean Janvier - 35000 Rennes (ci-après « **Axelle** »), propriétaire de 8 parts en pleine propriété, numérotées 53 à 60 et souscrites en date du 18 décembre 2020, selon procès-verbal enregistré à Paris St Sulpice le 12 janvier 2021 référence 7584P61 2021 A 01369

Monsieur Loÿs BARBIE de PREAUDEAU, né le 2 novembre 1990 à Suresnes (92150), de nationalité française, marié sous le régime de la communauté légale, demeurant 76 rue de la République - 92190 Meudon (ci-après « **Loÿs** »), propriétaire de 8 parts en pleine propriété, numérotées 61 à 68 et souscrites en date du 18 décembre 2020, selon procès-verbal enregistré à Paris St Sulpice le 12 janvier 2021 référence 7584P61 2021 A 01369

Monsieur Maxence BARBIE de PREAUDEAU, né le 20 janvier 1992 à Le Chesnay (78150), de nationalité française, marié sous le régime de la communauté légale, demeurant 49 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny - 91600 Savigny Sur Orge (ci-après « **Maxence** »), propriétaire de 8 parts en pleine propriété, numérotées 69 à 76 et souscrites en date du 18 décembre 2020, selon procès-verbal enregistré à Paris St Sulpice le 12 janvier 2021 référence 7584P61 2021 A 01369

Madame Bertille DUBOSC de PESQUIDOUX, née le 22 juin 1999 à Paris 17^{ème}, de nationalité française, célibataire, demeurant 33 rue Girardot - 93170 Bagnole (ci-après « **Bertille** »), propriétaire de 8 parts en pleine propriété, numérotées 77 à 84 et souscrites en date du 18 décembre 2020, selon procès-verbal enregistré à Paris St Sulpice le 12 janvier 2021 référence 7584P61 2021 A 01369

Monsieur Henri DUBOSC de PESQUIDOUX, né le 26 juin 2001 à Paris 17^{ème}, de nationalité française, célibataire, demeurant 130 avenue de Versailles - 75016 Paris (ci-après « **Henri** »), propriétaire de 8 parts en pleine propriété, numérotées 85 à 92 et souscrites en date du 18 décembre 2020, selon procès-verbal enregistré à Paris St Sulpice le 12 janvier 2021 référence 7584P61 2021 A 01369

Monsieur Joseph DUBOSC de PESQUIDOUX, né le 15 juin 2007 à Paris 17^{ème}, de nationalité française, célibataire, demeurant 130 avenue de Versailles - 75016 Paris (ci-après

UP
BP
MP
AN
Bd

« **Joseph** »), propriétaire de 8 parts en pleine propriété et numérotées 93 à 100, souscrites en date du 18 décembre 2020, selon procès-verbal enregistré à Paris St Sulpice le 12 janvier 2021 référence 7584P61 2021 A 01369, ~~célibataire mineur représenté par Madame Laurence Thiebaut épouse de Pesquidoux en qualité d'administrateur légal~~

Ensemble, les « **Cédants** »

ET

LICORNINVEST, société par actions simplifiée à capital variable dont le siège social est sis 102 rue du Faubourg Saint Honoré - CS 10013 - 75008 Paris, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 815 313 549, représentée par Monsieur Arnaud de Pesquidoux, Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

ALCHINVEST, société par actions simplifiée à capital variable dont le siège social est sis 102 rue du Faubourg Saint Honoré - CS 10013 - 75008 Paris, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 533 049 516, représentée par Monsieur Arnaud de Pesquidoux, Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

Ensemble, les « **Cessionnaires** »

EN PRESENCE DE

37 PLAISANCE, société civile immobilière au capital de 1.000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune (ci-après les « **Parts** »), dont le siège social est sis 130 avenue de Versailles - 75016 Paris et immatriculée au RCS Paris sous le numéro 888 969 458 (ci-après la « **Société** »), représentée par Monsieur Arnaud de Pesquidoux, Gérant, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

La « **Société** »

Avec les Cédants et les Cessionnaires, chacun une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** »

IL EST CONVENU

1. AGREMENT

Les Cédants détiennent ensemble l'intégralité du capital de la Société.

La signature des présentes vaut décision unanime des associés de la Société pour agréer chacun des Cessionnaires en qualité de nouvel associé de la Société et autoriser la réalisation de chacune des cessions convenues aux termes des présentes.

✓ 4
BP
MP
AN

2. CESSION DE PARTS SOCIALES

Arnaud (à hauteur de 25 Parts), Laurence, Axelle, Loÿs, Maxence, Bertille, Henri et Joseph (pour l'intégralité des Parts détenues par eux) cèdent et transportent, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Licorninvest quatre-vingt dix-neuf vingt (99) Parts de la Société leur appartenant et numérotées de 2 à 100.

Arnaud cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, en indivision à Alchinvest à hauteur d'un dixième et à Licorninvest à hauteur de neuf dixièmes une (1) Part de la Société lui appartenant et numérotée 1.

Les Cessionnaires deviennent propriétaires des Parts à compter de ce jour et sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés auxdites Parts. Ils se conformeront aux stipulations des statuts de la Société dont ils ont pris connaissance. Ils jouiront à compter de ce jour de tous les droits attachés à leur condition de propriétaire.

3. PRIX

La cession de Parts est consentie et acceptée moyennant le prix de dix euros (10 €) par Part, correspondant à leur valeur nominale, soit un prix total de mille euros (1.000 €).

Le prix de cession est payé ce jour :

- par Licorninvest à Arnaud, Laurence, Axelle, Loÿs, Maxence, Bertille, Henri et Joseph par voie d'inscription de ce prix au crédit du compte courant d'associé de chacun dans les livres de Licorninvest,
- par Alchinvest à Arnaud par voie d'inscription de ce prix au crédit de son compte courant d'associé dans les livres d'Alchinvest,

DONT QUITTANCE

4. ORIGINE DE PROPRIETE ET ENREGISTREMENT

Les cédants possèdent les Parts pour les avoir souscrites en date des 10 septembre ou 18 décembre 2020, comme mentionné dans les comparutions ci-dessus.

Les Parties déclarent que la présente cession d'usufruit n'entre pas dans le champ d'application de l'article 1655 ter du code général des impôts et qu'elle n'entraîne pas de dissolution de la Société.

La Société étant à prépondérance immobilière, il sera appliqué un droit d'enregistrement de 5% sur le prix de cession, lequel sera supporté par les cessionnaires qui s'y obligent, soit un montant de $1.000 \text{ €} \times 5 \% = 50 \text{ €}$.

La cession de Parts ne dégage pas de plus-value (cession au nominal)

Handwritten signatures and initials:
 BP
 MP
 AN
 (with checkmarks and other marks)

5. PUBLICITE - POUVOIRS

La Société prend acte de ces cessions des Parts, lesquelles seront rendues opposables aux tiers conformément à la réglementation applicable.

Tous pouvoirs sont conférés à tout porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à Paris le 19/7/ 2025, en onze (11) exemplaires, dont un remis à la Société

pour cession de 26 parts
Arnaud de PESQUIDOUX

pour cession de 26 parts
Laurence THIEBAUT, épouse de Pesquidoux

pour cession de 8 parts
Axelle de PREAUDEAU, épouse Noiret

pour cession de 8 parts
Loÿs BARBIE de PREAUDEAU

pour cession de 8 parts
Maxence de PREAUDEAU

pour cession de 8 parts
Bertille de PESQUIDOUX

pour cession de 8 parts
Henri de PESQUIDOUX

pour cession de 8 parts
Joseph de PESQUIDOUX
~~représenté par Laurence de PESQUIDOUX~~

pour acquisition de 99 parts en pleine propriété et neuf dixièmes d'1 part en indivision
LICORNINVEST
Par : Arnaud de PESQUIDOUX, Président

pour acquisition d'un dixième de part en indivision
ALCHINVEST
Par : Arnaud de PESQUIDOUX, Président

37 PLAISANCE
Par : Arnaud de PESQUIDOUX, Gérant

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-SULPICE
Le 21/07/2025 Dossier 2025 00022620, référence 7584P61 2025 A 04531
Enregistrement : 50 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cinquante Euros
Montant reçu : Cinquante Euros